

Séance du 25 mars 2025

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à Petit-Couronne dans les locaux de la mairie, sous la vice-présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Mme Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire)
MM. Joël Bigot (titulaire), Michel Cantais (vice-président), Bruno Courtois (titulaire), Laurent Turquer (titulaire),

La séance est ouverte à 17 h 10, Madame Hélène Pelli est nommée secrétaire de séance.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,
Sur présentation de la balance provisoire du compte financier unique 2024,
Décide la reprise anticipée des excédents cumulés au Budget Primitif 2025.

Constatant que la balance du compte financier unique 2024 présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de	18 869,48 €
Un excédent de la section d'investissement de	104 403,45 €

Constatant qu'il y a des restes à réaliser en investissement :

En dépenses	1 953,67 €
En recettes	

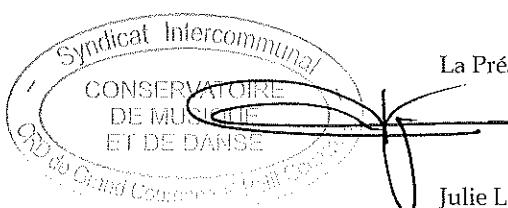
Décide d'affecter la totalité des excédents de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Report à nouveau 002	18 869,48 €
Report à nouveau 001	102 449,78 €

Vote à l'unanimité (par 8 voix pour) la reprise anticipée des excédents cumulés au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Julie Lesage